



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

**COMMUNE DE TARTAS**

Nombre de présents : 15

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 22

Date de convocation : 30/01/2018

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
du 7 février 2018**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-huit, le sept février, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

**Etaient présents :** MM. BROQUÈRES (a procuration pour Mme CHAPUIS), LAMOTHE (a procuration pour Mme DUBOIS-MAURY), Mme DEGOS (a procuration pour Mme GARRIDO), M. DUBOS, Mme COURROS, M. MARSAN (a procuration pour Mme CELIMON), Mme BRUGAT, M. LAFOURCADE (a procuration pour M. TAUZIA), Mme DARGELOSSE (a procuration pour Mme DAUGREILH), MM. GAILLARDET, DUBUN, BRUEY, GOSSELIN, DUPLA (a procuration pour Mme THIEBLIN), DUCASSE.

**Etaient excusés :** Mme DUBOIS-MAURY (a donné procuration à M. LAMOTHE), CHAPUIS (a donné procuration à M. BROQUÈRES), GARRIDO (a donné procuration à Mme DEGOS), THIEBLIN (a donné procuration à M. DUPLA), M. TAUZIA (a donné procuration à M. LAFOURCADE), Mmes DAUGREILH (a donné procuration à Mme DARGELOSSE), CELIMON (a donné procuration à M. MARSAN).

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

**Séance A**

**Délibération n°20**

**DELIBERATION**

**Rapporteur : M. le Maire**

**Objet : CCPT – Ville de TARTAS – Plateformes de collecte des déchets de Venaison**

Dans le courant du deuxième semestre 2017, la Communauté de communes du Pays Tarusate a mis en place des plateformes de stockage des déchets de Venaison, en relation avec les différentes ACCA du territoire.

Ces plateformes sont installées en trois lieux du Pays tarusate :

- La commune de RION des LANDES
- La commune de SOUPROSSE
- Le site BEGAAR-TARTAS.

Aussi dans le cadre du bon fonctionnement de ces sites, il est proposé à notre conseil municipal :

- D'autoriser M. le Maire à signer tous documents
- D'autoriser M. le Maire à facturer des heures d'interventions ponctuelles de petits nettoyages, pour le site de BEGAAR-TARTAS. L'intervention serait fixée à 60 € l'intervention.
- D'autoriser M. le Maire à signer une convention sur les modalités de fonctionnement du site de BEGAAR-TARTAS, dans la mesure où la commune est concernée par le fonctionnement.

.../...



**Après en avoir délibéré**

**Oui l'exposé du rapporteur**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

**A l'unanimité**

**AUTORISE** M. le Maire à signer tous documents.

**AUTORISE** M. le Maire à facturer des heures d'interventions ponctuelles de petits nettoyages, pour le site de BEGAAR-TARTAS. L'intervention serait fixée à 60 € l'intervention.

**AUTORISE** M. le Maire à signer une convention sur les modalités de fonctionnement du site de BEGAAR-TARTAS, dans la mesure où la commune est concernée par le fonctionnement.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.



Le Maire,  
**Jean-François BROQUÈRES**



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département.

La présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet des Landes.